Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600263-20251204-D2025050-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quatre décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Marie-Antoinette LE GAL a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL
Julie LE STRAT a donné pouvoir à Anne LE GUYADER-GRANDVALET

FINANCES – FIXATION D'UN LOYER – GENDARMERIE PROVISOIRE	**2025-050**

Madame Marie-Françoise JULE, Adjointe déléguée aux finances, informe l'assemblée des éléments suivants :

En 2023, la commune de Bubry a été retenue pour accueillir une brigade de Gendarmerie dans le cadre du programme de création de 200 brigades de Gendarmerie sur le territoire national.

Dans l'attente de la construction de la future caserne, la commune s'est engagée à mettre à disposition des locaux provisoires pour accueillir les gendarmes.

Dans ce cadre, la commune a rénové, en régie, des locaux situés en centre bourg, au 2 rue du Docteur Troudet.

Sachant que les gendarmes doivent s'installer courant décembre, il convient donc d'établir une convention de mise à disposition des locaux et de fixer un loyer.

Considérant le coût total de la rénovation (23 656 €) et partant sur un amortissement de 4 ans, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel à **500 €**.

Il est entendu que les charges (eau, électricité) seront supportées directement par les services de l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction comptable M57 ;
Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 27 novembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **MET** les locaux situés 2 rue du Docteur Troudet à disposition des services de l'Etat pour l'installation d'une gendarmerie provisoire, dans l'attente de la construction de la gendarmerie définitive,
- **FIXE** le loyer mensuel à hauteur de **500 €**,
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 17	Abstention : 2	Contre :

Le secrétaire de séance,
Véronique LE MOULEC

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY 56 MORBIHAN